

# Résumé des caractéristiques du produit pour un produit biocide

**Nom du produit:** IMIDASECT ANTS

**Type(s) de produit:** TP18 - Insecticides, acaricides et produits utilisés pour lutter contre les autres arthropodes

TP18 - Insecticides, acaricides et produits utilisés pour lutter contre les autres arthropodes

**Numéro de l'autorisation:** BE2017-0024

**Numéro de référence de l'autorisation R4BP 3:** BE-0017178-0000

## Table des matières

|   |   |
|---|---|
| Informations administratives  | 1 |
| 1.1. Noms commerciaux du produit  | 1 |
| 1.2. Titulaire de l'autorisation  | 1 |
| 1.3. Fabricant(s) des produits biocides   | 1 |
| 1.4. Fabricant(s) de(s) la substance(s) active(s)   | 2 |
| 2. Composition et formulation du produit  | 2 |
| 2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du produit biocide   | 2 |
| 2.2. Type de formulation  | 2 |
| 3. Mentions de danger et conseils de prudence   | 2 |
| 4. Utilisation(s) autorisée(s)  | 3 |
| 5. Conditions générales d'utilisation   | 7 |
| 5.1. Consignes d'utilisation  | 7 |
| 5.2. Mesures de gestion des risques   | 9 |
| 5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement | 9 |
| 5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage   | 9 |
| 5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage  | 9 |
| 6. Autres informations  | 9 |

## Informations administratives

### 1.1. Noms commerciaux du produit

|                   |
|-------------------|
| FOURMIS IMIDASECT |
| IMIDASECT ANTS    |
| ANTS BAIT GEL     |
| FOURMIS GEL       |
| MIEREN GEL        |

### 1.2. Titulaire de l'autorisation

|  |                 |                                  |
|--|-----------------|----------------------------------|
| <b>Nom et adresse du titulaire de l'autorisation</b> | Nom             | Sharda Europe B.V.B.A            |
|  | Adresse         | Heedstraat 58 1730 Asse Belgique |
| <b>Numéro de l'autorisation</b>                      | BE2017-0024     |                                  |
| <b>Numéro de référence de l'autorisation R4BP 3</b>  | BE-0017178-0000 |                                  |
| <b>Date de l'autorisation</b>                        | 29/06/2016      |                                  |
| <b>Date d'expiration de l'autorisation</b>           | 30/03/2027      |                                  |

### 1.3. Fabricant(s) des produits biocides

|   |   |
|---|---|
| <b>Nom du fabricant</b>                     | Sharda Cropchem Limited   |
| <b>Adresse du fabricant</b>                 | Dominic Holm, 29th Road, Bandra 400050 Mumbai Inde                                  |
| <b>Emplacement des sites de fabrication</b> | Dominic Holm, 29th Road, Bandra 400050 Mumbai Inde                                  |
|   | DTS OABE S.L., Polígono Industrial Zabale, Parcela 3 48410 Orozco (Vizcaya) Espagne |

#### 1.4. Fabricant(s) de(s) la substance(s) active(s)

|   |  |
|---|--|
| <b>Substance active</b>                     | 37 - Imidaclopride   |
| <b>Nom du fabricant</b>                     | Sharda Cropchem Limited  |
| <b>Adresse du fabricant</b>                 | Dominic Holm, 29th Road, Bandra 400050 Mumbai Inde                         |
| <b>Emplacement des sites de fabrication</b> | HEBEI VEYONG BIO-CHEMICAL CO.LTD, 393 East Heping Road - Shijizhuang Chine |

## 2. Composition et formulation du produit

### 2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du produit biocide

| Nom commun    | Nom IUPAC  | Fonction         | Numéro CAS  | Numéro CE | Teneur (%) |
|---------------|--|------------------|-------------|-----------|------------|
| Imidaclopride | (2E)-1-[(6-chloropyridin-3-yl) methyl]-N-nitroimidazolidin-2-imine | Substance active | 138261-41-3 | 428-040-8 | 0,01       |

### 2.2. Type de formulation

|                                   |
|-----------------------------------|
| GD – Gel pour application directe |
|-----------------------------------|

## 3. Mentions de danger et conseils de prudence

|                             |   |
|-----------------------------|---|
| <b>Mention de danger</b>    | Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.          |
| <b>Conseils de prudence</b> | Éviter le rejet dans l'environnement.<br>Recueillir le produit répandu.<br>Éliminer le dans |

## 4. Utilisation(s) autorisée(s)

### 4.1 Description de l'utilisation

#### Utilisation 1 - Usage non professionnel

|  |  |
|--|--|
| <b>Type de produit</b>   | TP18 - Insecticides, acaricides et produits utilisés pour lutter contre les autres arthropodes   |
| <b>Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée</b> | Insecticide  |
| <b>Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)</b>      | Nom scientifique: Monomorium pharaonis<br>Nom commun: Fourmis pharaon<br>Stade de développement: Adulte<br><br>Nom scientifique: Linepithema humile<br>Nom commun: Fourmis argentines<br>Stade de développement: Adulte  |
| <b>Domaine d'utilisation</b>   | Intérieur<br><br>Extérieur<br><br>Utilisation intérieure<br>Utilisation extérieure autour des bâtiments  |
| <b>Méthode(s) d'application</b>                                      | Méthode d'application: Application d'un appât en gel à partir d'une seringue, d'une ampoule ou d'un compte-gouttes<br>Description détaillée:<br>-<br><br>Méthode d'application: Application des boîtes appâts<br>Description détaillée:<br>-   |
| <b>Taux et fréquences d'application</b>                              | Taux d'application: 0.2 g/m <sup>2</sup> ; 0.2 g/m (intérieur) 0.2 g/entrée du nid ou piste de fourmis ; périmètre du bâtiment de 0.2 g/m (extérieur) ; Par mètre carré, appliquer au maximum une goutte de gel d'un diamètre de 1 cm (environ 0.2 g). Application ouverte en intérieur : Maximum 1 goutte de gel par m <sup>2</sup> . Appliquez des gouttes de gel d'un diamètre d'environ 1 cm (environ 0.2 g). Application ouverte en extérieur : Appliquer 1 goutte de gel directement à l'entrée du nid ou 1 goutte/m pour le sentier des fourmis, appliquer des gouttes de gel d'un diamètre d'environ 1cm (environ 0.2g).<br>Dilution (%):<br>Nombre et fréquence des applications:<br>Le produit peut être utilisé en continu pendant 2 mois sans remplacer les plateaux d'appâts ouverts ou les appâts non consommés. Maximum de 12 applications par an.<br><br>Taux d'application: 0.2 g/m <sup>2</sup> (bac à appâts intérieur) (correspondant à un bac à appâts de 0.75 g par 3.8 m <sup>2</sup> , un bac à appâts de 1 g par 5 m <sup>2</sup> , un bac à appâts de 1.2 g par 6 m <sup>2</sup> , un bac à appâts de 1.4 g par 7 m <sup>2</sup> ) ; 0.2 g/m périmètre du bâtiment (bac à appâts-extérieur) (correspondant à un bac à appâts de 0.75 g par 3.8 m, un bac à appâts de 1 g par 5 m, un bac à appâts de 1.2 g par 6 m, un bac à appâts de 1.4 g par 7 m)<br>Dilution (%):<br>Nombre et fréquence des applications:<br>Le produit peut être utilisé en continu pendant 2 mois sans remplacer les plateaux d'appâts ouverts ou les appâts non consommés. Maximum de 12 applications par an. |

**Catégorie(s) d'utilisateurs**

Grand public (non professionnel)

**Dimensions et matériaux d'emballage**

Seringue 3g, 5g, 10g, 15g (HDPE et polypropylène transparent)

Ampoule de 5mL (HDPE)

Compte-gouttes de 4ml, 10 ml (HDPE)

0.75g, 1g, 1.2g, 1.4g en boîtes-appâts (HDPE et polypropylène transparent)

**4.1.1 Consignes d'utilisation spécifiques**

Se conformer aux instructions d'utilisation.

**4.1.2 Mesures de gestion des risques spécifiques**

Aucun

**4.1.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement**

Si un avis médical est nécessaire, ayez à portée de main le contenant ou l'étiquette du produit.

**4.1.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage**

Aucun

**4.1.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage**

Tenir hors de portée des enfants et des animaux/animaux de compagnie non ciblés.

## 4.2 Description de l'utilisation

### Utilisation 2 - Utilisation professionnelle

|  |  |
|--|--|
| <b>Type de produit</b>   | TP18 - Insecticides, acaricides et produits utilisés pour lutter contre les autres arthropodes   |
| <b>Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée</b> | Insecticide  |
| <b>Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)</b>      | Nom scientifique: Monomorium pharaonis<br>Nom commun: Fourmis pharaon<br>Stade de développement: Adultes<br><br>Nom scientifique: Linepithema humile<br>Nom commun: Fourmis argentines<br>Stade de développement: Adultes  |
| <b>Domaine d'utilisation</b>   | Intérieur<br><br>Extérieur<br><br>Utilisation intérieure<br>Utilisation extérieure autour des bâtiments  |
| <b>Méthode(s) d'application</b>                                      | Méthode d'application: Application d'un appât en gel à partir d'une cartouche, d'une ampoule ou d'un compte-gouttes.<br>Description détaillée:<br>-<br><br>Méthode d'application: Application des boîtes appâts<br>Description détaillée:<br>-   |
| <b>Taux et fréquences d'application</b>                              | Taux d'application: 0.2 g/m <sup>2</sup> ; 0.2 g/m (intérieur), 0.2 g/entrée de nid ou piste de fourmi ; périmètre du bâtiment de 0.2 g/m (extérieur) ; Par mètre carré, appliquer au maximum une goutte de gel d'un diamètre de 1 cm (environ 0.2 g). Application ouverte en intérieur : Maximum 1 goutte de gel par m <sup>2</sup> . Appliquez des gouttes de gel d'un diamètre d'environ 1 cm (environ 0.2 g). Application ouverte en extérieur : Appliquer 1 goutte de gel directement à l'entrée du nid ou 1 goutte/m pour le sentier des fourmis, appliquer des gouttes de gel d'un diamètre d'environ 1cm (environ 0.2g).<br>Dilution (%):<br>Nombre et fréquence des applications:<br>Le produit peut être utilisé en continu pendant 2 mois sans remplacer les plateaux d'appâts ouverts ou les appâts non consommés. Maximum de 12 applications par an.<br><br>Taux d'application: 0.2 g/m <sup>2</sup> (bac à appâts-intérieur) (correspondant à un bac à appâts de 0.75 g par 3.8 m <sup>2</sup> , un bac à appâts de 1 g par 5 m <sup>2</sup> , un bac à appâts de 1.2 g par 6 m <sup>2</sup> , un bac à appâts de 1.4 g par 7 m <sup>2</sup> ) ; 0.2 g/m périmètre du bâtiment (bac à appâts-extérieur) (correspondant à un bac à appâts de 0.75 g par 3.8 m, un bac à appâts de 1 g par 5 m, un bac à appâts de 1.2 g par 6 m, un bac à appâts de 1.4 g par 7 m)<br>Dilution (%):<br>Nombre et fréquence des applications:<br>Le produit peut être utilisé en continu pendant 2 mois sans remplacer les plateaux d'appâts ouverts ou les appâts non consommés. Maximum de 12 applications par an. |

**Catégorie(s) d'utilisateurs**

Professionnel

**Dimensions et matériaux d'emballage**

Cartouche 30g, 35g, 50g, 75g, 100g (HDPE et polypropylène transparent)

Ampoule de 5mL (HDPE)

Compte-gouttes de 4ml, 10 ml (HDPE)

0.75g, 1g, 1.2g, 1.4g en boîtes appâts (HDPE et polypropylène transparent)

**4.2.1 Consignes d'utilisation spécifiques**

Aucun

**4.2.2 Mesures de gestion des risques spécifiques**

Aucun

**4.2.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement**

Aucun

**4.2.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage**

Aucun

**4.2.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage**

Aucun



## **5. Conditions générales d'utilisation**

### **5.1. Consignes d'utilisation**

- 1) Avant le traitement, retirer toute source naturelle de nourriture pour les fourmis (déchets, restes de nourriture...) de la zone infestée afin de favoriser l'ingestion du gel.
- 2) Là où les fourmis sont présentes à l'intérieur, placez le gel en gouttes près des pistes de fourmis, des points d'entrée et de leurs fourmilières.
- 3) Là où les fourmis sont présentes à l'extérieur, placez le gel en gouttes dans les fourmilières ou sur leurs chemins de passage.
- 4) Lorsque la présence de fourmis n'est suspectée ou détectée que sporadiquement, il est recommandé d'utiliser le gel dans des boîtes appâts.
- 5) Le produit doit être appliqué uniquement sur des zones peu accessibles ou dans des zones à l'abri des lavages, par exemple derrière ou sous le réfrigérateur, sous l'évier de la cuisine, sous le four ou le chauffe-eau.
- 6) Appliquer uniquement dans des zones non susceptibles d'être submergées ou mouillées, c'est-à-dire protégées de la pluie, des inondations et des eaux de nettoyage.
- 7) Vérifiez les Boîtes appâts une fois par semaine.
- 8) Lors des inspections, vérifiez la zone traitée et si nécessaire, remplacez les boîtes appâts ou appliquez une nouvelle dose de gel.
- 9) Ne pas appliquer le produit sur des surfaces absorbantes.
- 10) Appliquer le produit à l'abri de la lumière directe du soleil ou des sources de chaleur (par exemple, ne pas le placer sous un radiateur).
- 11) Évitez l'utilisation continue du produit.
- 12) Une réduction notable des fourmis est attendue dans les 4 semaines. L'efficacité n'est prouvée que contre les ouvrières adultes, pas contre l'ensemble de la fourmilière.
- 13) Si l'infestation persiste malgré le respect des instructions de l'étiquette, contactez un professionnel de la lutte antiparasitaire.
- 14) Informer le titulaire de l'autorisation si le traitement est inefficace.
- 15) L'application extérieure du gel en gouttes ne doit être effectuée que sur des surfaces pavées (ne pas appliquer sur un sol nu).
- 16) Retirez les boîtes appâts lorsque l'infestation a disparue.
- 17) Utilisez les produits aux doses et intervalles recommandés.
- 18) Ne pas utiliser de néonicotinoïdes pour un traitement de suivi où la résistance réduit l'efficacité.
- 19) Surveiller les populations de ravageurs problématiques afin de détecter les premiers changements de sensibilité.
- 20) Afin d'éviter l'apparition d'une résistance à un principe actif, il convient d'utiliser en alternance des produits ayant des modes d'action différents et d'éviter l'utilisation répétée et fréquente de la même substance active.
- 21) L'utilisation de produits biocides peut être combinée avec d'autres mesures d'assainissement.
- 22) Les produits doivent toujours être utilisés conformément aux recommandations de l'étiquette.

## 5.2. Mesures de gestion des risques

- 1) Ne pas utiliser directement sur ou à proximité de denrées alimentaires, d'aliments pour animaux ou de boissons, ou sur des surfaces ou des ustensiles susceptibles d'être en contact direct avec des denrées alimentaires, des aliments pour animaux, des boissons et du bétail/animaux domestiques.
- 2) Éviter le rejet dans l'environnement.

## 5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

1. EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver la peau à l'eau. Si des symptômes apparaissent, appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
2. EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Si des symptômes apparaissent, rincer à l'eau. Retirez les lentilles de contact, si elles sont présentes et faciles à faire. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
3. EN CAS D'INGESTION : Si des symptômes apparaissent, appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
4. EN CAS D'INHALATION : Sans objet.
5. Ce produit biocide contient de l'imidaclopride qui est dangereux pour les abeilles.

## 5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage

- 1) Éliminer le contenant/contenu de manière sûre et conformément à la législation nationale
- 2) EWC : 200119 - Code européen des déchets : pesticides (FDS uniquement)
- 3) EWC 150110 - Code européen des déchets : Emballages contenant des résidus ou contaminés par des substances dangereuses (FDS uniquement)
- 4) Ne pas rejeter le produit non utilisé sur le sol, dans les cours d'eau, dans les canalisations (lavabo, toilettes...) ni dans les égouts
- 5) Éliminer le produit non utilisé, son emballage et tout autre déchet, conformément à la réglementation locale.
- 6) Ne nettoyez pas les boîtes appâts avant de le jeter.

## 5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

- 1) Ne pas stocker à proximité d'aliments, de boissons et d'aliments pour animaux.
- 2) Le produit doit être conservé à l'abri de la lumière.
- 3) Durée de conservation : 24 mois

## 6. Autres informations

Le produit contient un agent amérissant.

Les phrases P, comme indiqué dans le résumé des caractéristiques du produit, contiennent plusieurs erreurs qui ne peuvent pas être réglées. Les phrases correctes sont les suivantes:  
P501 - Éliminer le contenu/récipient conformément aux réglementations nationales/régionales applicables.